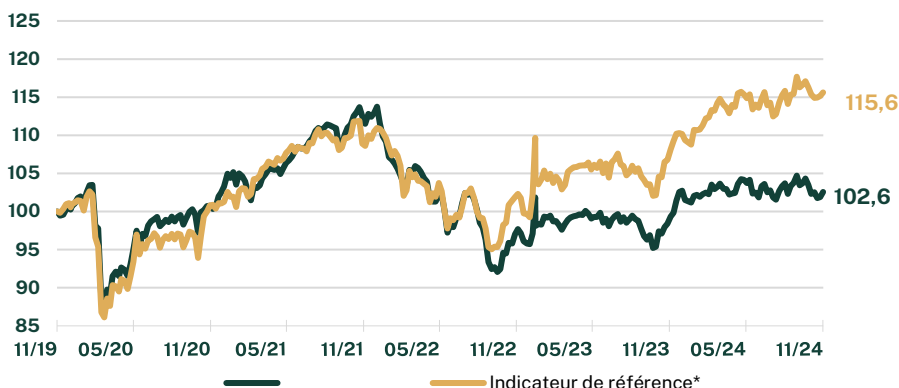


RAPPORT EXTRA-FINANCIER
ARTICLE 8 SFDR

Classification	Mixte
Code AMF	990000063939
Durée de placement recommandée	5 ans
Valorisation	Hebdomadaire
Frais prélevés en 2021	2,32% de l'actif net
Commission du surperformance	Néant
Droits d'entrée	3% maximum
Droits de sortie (acquis au FCP)	Néant
Valeur Liquidative	32,563 €
Date de création du fonds	1995
Actif Net	1 526 200,21 €

Performances et statistiques au 31 Décembre 2024



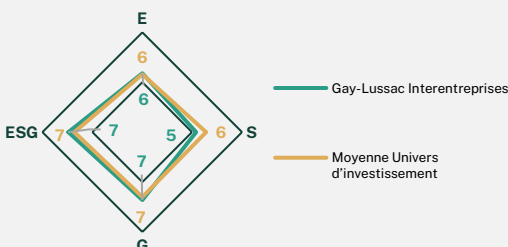
PERFORMANCES

Performances cumulées	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
FCPE	-0,90%	-0,76%	4,23%	-8,81%	2,56%
Indice	-0,57%	2,07%	8,31%	6,16%	15,63%
Performances calendaires	2024	2023	2022	2021	2020
FCPE	-0,16%	7,32%	-15,85%	10,14%	3,00%
Indice	4,95%	11,02%	-10,56%	9,52%	0,72%

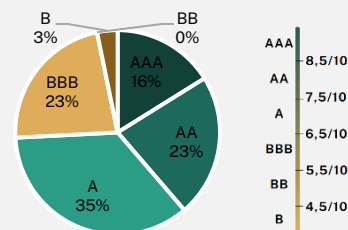
ANALYSE EXTRA FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

	Gay-Lussac Interentreprises* (sur 10)	Indice de Référence (sur 10)
Note Environnementale	5,9	5,8
Note Sociale	5,4	6,4
Note Gouvernance	6,8	6,5
Note ESG**	7,4	6,8

COMPARAISON DU SCORE ESG AVEC SON INDICE

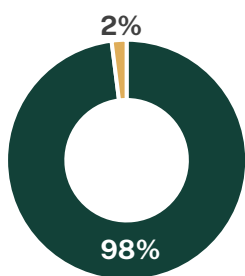


RÉPARTITION DES GRADES ESG AU SEIN DU PORTEFEUILLE

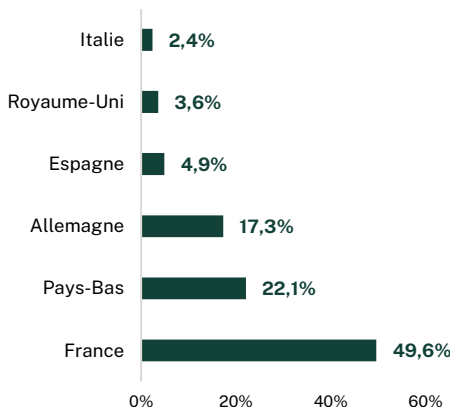


* Sont pris uniquement en compte dans l'analyse extra-financière du portefeuille, les titres vifs.
** La note ESG n'est pas une moyenne pondérée des critères ESG, mais une moyenne pondérée en fonction des critères les plus pertinents pour chaque entreprise en portefeuille, selon son industrie et son sous-secteur.
Taux de couverture du FCPE: 100% (80% MSCI / 17% Interne)
Taux de couverture de l'indice référence utilisé (STOXX Europe 600 + S&P500): 98% MSCI

RÉPARTITION PAR CLASSE D'ACTIFS



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE (en titres vifs)



TOP 5 DES MEILLEURES NOTES ESG DU FCPE

Valeur	Note (sur 10)	% dans le FCPE	Pays
SAP SE	10	3,2%	Allemagne
MICHELIN (CGDE)	10	1,1%	France
SCHNEIDER ELECTRIC SE	10	0,5%	Pays-Bas
ASML HOLDING NV	10	1,6%	Espagne
IBERDROLA SA	9,5	1,5%	France

PROCESSUS DE GESTION

- Deux critères défensifs, **Low Volatility** et **Low Beta**, un critère de performance, **Momentum**, un **filtre d'exclusion** sectorielles et normatives pour filtrer quantitativement l'univers d'investissement.
- Sélection de 3 à 4 grands thèmes structurels et/ou conjoncturels par un Comité Macroéconomique trimestriel réunissant économistes, stratégestes, gérants de fonds et analystes financiers.
- Définition de l'univers investissable par la sélection des valeurs en adéquation avec les thèmes retenus et validés par l'analyse fondamentale et extra-financière des sociétés
- Construction et suivi du portefeuille en budget de risque et suivi des contoverses ESG.

OBJECTIFS DE GESTION

L'objectif de gestion du FCPE est de rechercher une performance nette supérieure à son indicateur de référence en rythme annuel moyen, après prise en compte des frais courants, sur une période supérieure à 5 ans.
Le FCPE Gay-Lussac Actions Responsabilité Sociale est solidaire. Son actif est investi entre 5% et 10% en titres émis par des entreprises solidaires par l'intermédiaire de France Active Investissement (ex SIFA), principale société d'investissement solidaire en France.

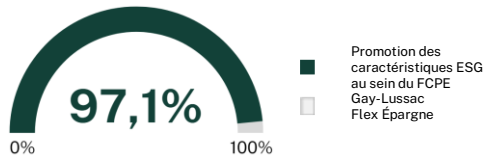
ÉQUIPE DE GESTION

- Louis de FELS
- Hugo VOILLAUME, CFA
- Emmanuel GABAÏ

ÉQUIPE COMMERCIALE

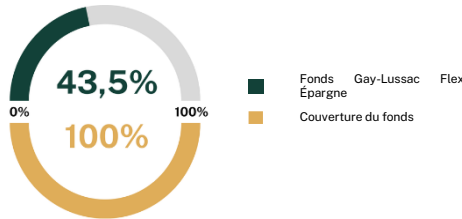
- Lotfi LAHIBA
- Julie BENEZRA

COUVERTURE AUX CARACTERISTIQUES ESG



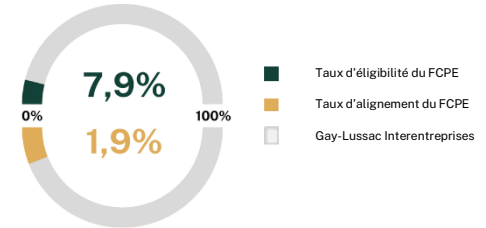
La promotion des caractéristiques ESG correspond à une notation ESG supérieure à 5,5/10, conformément à la politique ESG appliquée aux fonds conformes à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement SFDR. Pour plus d'informations, consultez notre [Politique ESG](#).

FEMMES AU BORD



Nombre de femme à la direction des entreprises présente dans le fonds.

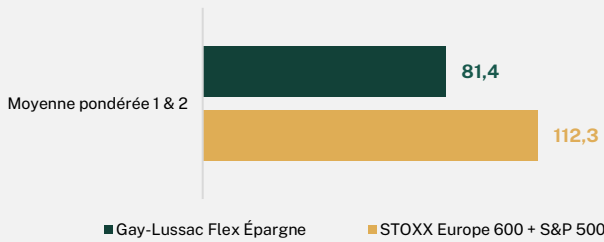
ÉLIGIBILITÉ ET ALIGNEMENT À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE (en %)



La taxonomie européenne correspond au Règlement (UE) 2020/852. Taux de couverture : 90,9%. Source : MSCI ESG Research.

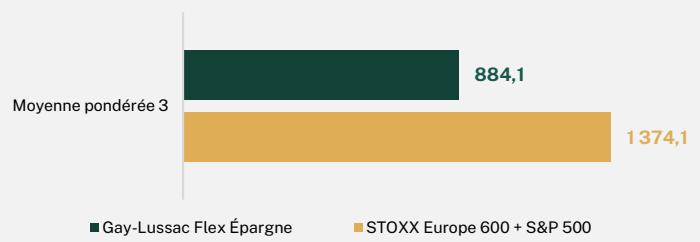
Principaux indicateurs de durabilité

INTENSITÉ CARBONE SCOPE 1 + 2



Scope 1 : Émissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise.
Scope 2 : Émissions de gaz indirects liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.
Taux de couverture du FCPE : 100% (dont 75% de données reportées et 25% estimées).
Taux de couverture de l'indice : 99%

INTENSITÉ CARBONE SCOPE 3



Scope 3 : Autres émissions indirectes produites par les activités de l'organisation, en aval et en amont de la production, lié à la chaîne de valeur complète, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit ou les émissions liées au transport des salariés et des clients venant acheter le produit.
Taux de couverture du FCPE : 100% (dont 100% de données estimées).
Taux de couverture de l'indice : 99%

EXPOSITION CHARBON



EXPOSITION COMBUSTIBLES FOSSILES



EXPOSITION AUX ARMES CONTROVERSEES

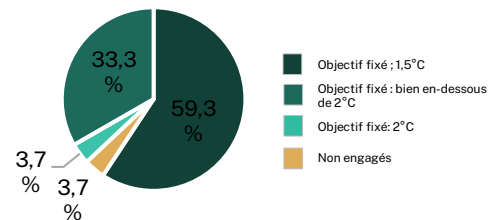


SCORE D'EXPOSITION AU RISQUE BIODIVERSITÉ



Cet indicateur permet de déterminer dans quelle mesure l'activité d'une entreprise est vulnérable au risque ESG lié à la biodiversité. Les critères évalués sont, par exemple, les produits et services fournis par l'entreprise, la localisation des activités de l'entreprise et la nature de ces activités. Des scores plus élevés sur l'exposition indiquent un risque plus important vis à vis de la biodiversité. Voir la [méthodologie de l'IVA pour plus de détails](#). Le score est exprimé par une note située entre 0 et 10, 10 représentant une exposition élevée.
Taux de couverture du fonds : 87,5%
Source : MSCI

ALIGNEMENT AUX ACCORDS DE PARIS



Objectifs fixés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement -2°C de l'Accord de Paris sur le climat au travers d'objectifs quantitatifs : Objectif 1,5°C ; Objectif bien en dessous de 2°C ; Objectif 2°C.
Engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds s'étant engagé à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.
Non engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds n'ayant pas officiellement déclaré s'engager à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat.

Source : Science Based Target Initiative